

Destinataires : Clubs

Réf. 202506 FA/SBo

Objet : Saison 2025-2026

Pour information : Présidents de ligues, Présidents de comités départementaux, membres du Comité directeur, cadres techniques.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chère amie, Cher ami,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint le projet fédéral, l'affiche contre les violences dans le sport dont l'affichage est obligatoire et la plaquette Aviron santé.

Les différents documents relatifs aux affiliations, aux licences et titres de la saison 2025-2026, ainsi que les documents concernant les assurances MAIF vous ont été envoyés sur l'adresse mail fédérale de votre club début août et sont disponibles sur l'[Intranet fédéral](#) depuis le menu « Documents > Espace Fédération > FFA > Saison 2026 ».

Affiliations

Les tarifs des affiliations ont été mis en cohérence avec les indicateurs demandés par l'ANS :

- 285,00 € pour les membres affiliés de 0 à 49 unités de licences ⁽¹⁾.
- 350,00 € pour les membres affiliés de 50 à 149 unités de licences.
- 465,00 € pour les membres affiliés de 150 à 299 unités de licences.
- 585,00 € pour les membres affiliés de 300 unités de licences et plus.
- 145,00 € pour les membres affiliés sous convention « banc fixe » ou « aviron indoor ».

⁽¹⁾ La notion d'unités de licence est définie dans les statuts de la FFAviron. Le calcul des unités de licence de chaque club est effectué sur la base des licences délivrées au cours de la saison N-1.

Le montant de l'affiliation du club auprès de la fédération est prélevé dès validation de la procédure d'affiliation sur l'[Intranet fédéral](#) ⁽²⁾.

⁽²⁾ Les nouveaux clubs sont exonérés de cotisation d'affiliation pour leurs trois premières saisons d'affiliation.

Licences et Autres Titres de Pratique (ATP)

La licence « Indoor Événementielle Compétition » se généralise pour devenir la licence « Événementielle Compétition » qui permet aux non-licenciés de pouvoir s'inscrire sur tout type de compétitions, excepté aux manifestations de la Règlementation sportive. Toutefois toutes les manifestations indoor, y compris le MAIF Aviron Indoor, restent accessibles aux licenciés E.

Une nouvelle licence « Scolaire » (S) est créée pour valoriser l'activité scolaire et périscolaire des clubs. Les titres scolaires restent disponibles pour les structures.

Les licences scolaires octroient une couverture assurantielle et un pouvoir votatif de 0,3 unité de licence.

Elles permettent aux clubs et à la FFAviron de valoriser ces actions auprès des jeunes scolarisés, issus de tous les milieux, auprès des collectivités locales, du ministère de tutelle et de l'ANS.

Les clubs ont la capacité de construire des passerelles vers la licence A pour faire connaître les autres activités du club aux jeunes et à leur famille.

Les licences S et E combinées permettent aux scolaires de participer aux premières étapes de l'offre jeune.

Vous trouverez les détails de ces licences dans le document : Informations licences et titres (ATP).

Les tarifs des licences et titres 2025-2026 sont les suivants :

	Licence A		Licence U	Licence S	Licence BF	Licence I et II	Licence D90	Licence D30	Licence D7
	Moins de 23 ans	23 ans et plus							
Prix de la licence	43,00 €	48,00 €	21,20 €	2,70 €	21,20 €	21,20 €	19,50 €	13,10 €	6,90 €
Part ligue	7,50 €	8,50 €	3,25 €	0,30 €	3,25 €	3,25 €	3,20 €	2,10 €	1,00 €
Part CDA	1,50 €	1,75 €	0,65 €	-	0,65 €	0,65 €	-	-	-
Montant appelé	52,00 €	58,25 €	25,10 €	3,00 €	25,10 €	25,10 €	22,70 €	15,20 €	7,90 €

La licence E (Evènementielle) est proposée pour la saison 2025-2026 au tarif de 7,50 €. Les titres initiations sont à 1,50 € l'unité.

Toutes ces licences sont créées sur l'[Intranet fédéral](#) et leur délivrance est dématérialisée. Elles donnent droit à toutes les garanties d'assurance prévues dans le contrat souscrit par la FFAviron auprès de la MAIF.

À titre d'information, voici un récapitulatif des licences pouvant être délivrées en fonction du statut de chaque club.

Tableau récapitulatif des licences pouvant être délivrées par type de structure	Club affilié (Généraliste)	Club affilié sous convention banc fixe	Club affilié sous convention aviron indoor
Licence A	Oui	Non	Non
Licence U	Oui si convention	Non	Non
Licence S	Oui si convention	Non	Non
Licence BF	Oui	Oui	Non
Licence I	Oui	Oui	Oui
Licences D 3 mois, 1 mois, 7 jours	Oui	Oui	Oui

Nous vous rappelons également qu'il existe un droit administratif de mutation applicable uniquement pour les licenciés A au tarif 2025-2026 de 35,50 € et qu'en cas de mutation d'un rameur de haut niveau, une indemnité de formation est due aux clubs quittés par le club accueillant (cf. Règlement des mutations, article 4).

Les procédures d'annulation et de transformation des licences sont disponibles sur l'Intranet fédéral.

Assurances MAIF – I.A. et I.A. Sport+

Assurance I.A. (Individuelle Accident)

Cette assurance est incluse dans la licence et elle souscrit pour vos adhérent(e)s à des garanties Individuelle Accident pour les éventuels dommages corporels qu'ils pourraient subir dans le cadre de la pratique sportive et à des conditions d'assurance offertes par la FFAviron.

Si votre adhérent(e) a fait le choix de renoncer à l'assurance I.A. (dont le coût pour la saison 2026 est de 1,08 € pour les moins de 18 ans et de 1,90 € pour les plus de 18 ans), merci de transmettre à la fédération par lettre recommandée avec accusé de réception le refus de cette garantie et l'attestation d'assurance individuelle souscrite par votre adhérent(e).

La licence ne sera validée par la FFAviron qu'à réception de ce document.

Assurance I.A. Sport+

Cette assurance permet à vos licencié(e)s, de souscrire des garanties supérieures d'indemnisation proposées avec l'assurance I.A.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chère amie, Cher ami, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric ANDOLFI,
Secrétaire général.



RAPPEL DES CATÉGORIES

Catégorie jeune : tout rameur âgé de 14 ans ou moins.

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J10 : tout rameur âgé de 10 ans ou moins.
- J11 : tout rameur âgé de 11 ans.
- J12 : tout rameur âgé de 12 ans.
- J13 : tout rameur âgé de 13 ans.
- J14 : tout rameur âgé de 14 ans.

Catégorie junior : tout rameur âgé de 15 à 18 ans.

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J15 : tout rameur âgé de 15 ans.
- J16 : tout rameur âgé de 16 ans.
- J17 : tout rameur âgé de 17 ans.
- J18 : tout rameur âgé de 18 ans.

Catégorie senior : tout rameur âgé de 19 ans et plus.

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- Senior moins de 23 ans : tout rameur âgé de 19 à 22 ans.
- Senior : tout rameur âgé de 23 ans et plus.
À partir de 27 ans, les seniors peuvent concourir dans les catégories masters selon les critères d'âges définis.

Tous les âges indiqués sont ceux atteints par le licencié dans le courant de l'année figurant sur la licence.

AUTRES RAPPELS

Accès Intranet fédéral

L'accès à l'Intranet fédéral se fait via le site <https://intranet.ffaviron.fr/> ou par le biais du site de la FFAviron : www.ffaviron.fr (« Menu structures > Gestion des structures > Accompagnement au développement de ma structure > Accès à l'Intranet fédéral »).

Assurance complémentaire

Les dirigeants de clubs doivent informer toute personne adhérent à leur association, ne passant pas par la procédure d'inscription en ligne de l'[Intranet fédéral](#), qu'elle a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle déjà fournie avec la licence (Article L321-4 du code du sport).

L'assurance complémentaire proposée par la MAIF, « I.A. Sport+ », **au tarif 2025-2026 de 14,15€**, permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires en cas d'accident. Vous trouverez dans le document de la MAIF « Assurance des accidents corporels des licenciés de la FFA », la liste des garanties incluses dans la licence et celles acquises avec la souscription « I.A. Sport+ ».

Ce document est téléchargeable sur l'[Intranet fédéral](#) depuis le menu « Documents > Espace fédération > FFA > Saison 2026 > Assurances MAIF » ou sur le site de la fédération : « Menu structures > Assurances ».

Nous vous rappelons que le coupon détachable doit impérativement être rempli par tout titulaire d'une licence annuelle et conservé par vos soins.

Certificat médical

POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS

Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron

Les pratiquants majeurs doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron datant de moins d'un an lors de la prise d'une première licence à la FFAviron.

Les années suivantes, **si la licence est prise sans discontinuité**, il est simplement demandé aux pratiquants de répondre à un questionnaire de santé QS Sport et, en cas de réponse négative à toutes les questions, de fournir au club une attestation selon le modèle fédéral.

En cas de réponse positive à une seule question, le pratiquant s'engage à obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en fournissant au médecin le questionnaire renseigné. Le certificat médical présenté au club **doit dater de moins de 6 mois**.

Attention : Il n'est plus légal de demander aux licenciés un certificat médical chaque année.

Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron en compétition

Pour pratiquer en compétition, les licenciés majeurs doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en compétition, **datant de moins d'un an**.

La production de ce certificat médical est obligatoire tous les 3 ans.

Les années intermédiaires, **si la licence est prise sans discontinuité**, il est simplement demandé aux licenciés de répondre à un questionnaire de santé QS Sport et, en cas de réponse négative à toutes les questions, de fournir au club une attestation selon le modèle fédéral.

En cas de réponse positive à une seule question, le pratiquant s'engage à obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en compétition en fournissant au médecin le questionnaire renseigné. Le certificat médical présenté au club **doit dater de moins de 6 mois**.

*(1) Il n'existe qu'un seul et même questionnaire de santé pour les pratiquants majeurs, CERFA N°15699*01*

POUR LES PRATIQUANTS MINEURS

Depuis le 1er septembre 2021, les mineurs n'ont plus à fournir de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour se voir délivrer une licence, ni à fournir de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition pour participer à des compétitions.

Pour obtenir une licence et pour participer à des compétitions, ils doivent simplement remplir, chaque année, un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur réalisé conjointement par eux et par les personnes exerçant l'autorité parentale et fournir au club une attestation selon le modèle fédéral.

Une réponse positive à une seule des questions les engage à obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en fournissant au médecin le questionnaire renseigné. Le certificat médical présenté au club **doit dater de moins de 6 mois**.

Ces dispositions s'appliquent selon l'âge du sportif à la date de sa demande d'obtention ou de renouvellement de licence. S'il est mineur à cette date, le questionnaire est demandé, s'il est majeur à cette date, il doit fournir un certificat médical pour sa première demande de délivrance de licence en qualité de pratiquant majeur.

(1) Le questionnaire de santé pour les pratiquants mineurs est différent de celui des pratiquants majeurs.

Certificat médical d'aptitude à participer aux championnats nationaux dans la catégorie J17, J18 et Sénior, pour les J15 et J16

Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats et aux critères dans les catégories J17, J18 et senior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet réalisé par un médecin du sport et un électrocardiogramme à 12 pistes interprété, datant de moins de 6 mois à la date d'inscription sur la licence. Ce certificat médical de sur classement est valable pour la saison sportive en cours. (Consultez le Règlement des championnats et critères : Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFAviron.)

Pour être validé, la date du certificat doit être renseignée sur la licence et le présent certificat médical doit être téléchargé sur l'Intranet fédéral.

NB. Les documents pour la saison 2025-2026 sont disponibles sur l'[Intranet fédéral](#) depuis le menu « Documents > Espace fédération > FFA > Saison 2026 » :

- Informations licences et titres (ATP) - Saison 2025-2026.
- Procédure d'annulation et de transformations des licences.
- Tarifs saison 2025-2026.
- Autorisations et attestations - Saison 2025-2026.
- Questionnaire de santé et attestation pour les mineurs.
- Questionnaire de santé et attestation pour les majeurs.
- Certificat d'aptitude physique pour les J15 et J16.
- Convention pour l'autorisation de délivrance de licences Scolaire ou Universitaire 2025-2026 (modèle).
- Convention pour la délivrance de Titres Scolaire ou Universitaire 2025-2026 (modèle).
- Convention pour la délivrance de Titres Centre de loisirs (modèle).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron.
- Certificat médical d'aptitude à participer aux championnats nationaux dans les catégories J17, J18 et sénior.
- Feuille de mutation pour les athlètes.

Assurances MAIF 2025-2026

- Garanties accordées par l'assurance FFA/MAIF.
- Assurance de la FFA et des structures affiliées.
- Assurance des accidents corporels des licenciés de la FFA et des titulaires d'un titre « initiation ».
- Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la FFA. (I.A.Sport+).
- Attestation RC Organisateur